



CAP 12/02

CAP B Centres Impôts Service du 24 avril 2002

Déclaration liminaire CFDT

En déclaration pré-liminaire et compte tenu de la gravité de la situation, la CFDT tient à faire la déclaration suivante :

Le score de l'extrême droite et l'arrivée de son leader au deuxième tour de l'élection présidentielle constituent une situation inédite et menaçante pour la démocratie. Ils mettent à mal les valeurs de tolérance, d'égalité, de liberté, de fraternité qui la fondent. Ils constituent un affront pour tous les démocrates qui refusent la xénophobie, le racisme et la régression sociale dont est porteuse l'extrême droite.

Il conviendra de procéder à des analyses en profondeur, de tirer les enseignements qu'exige ce résultat. Cela concerne toutes les forces politiques et sociales démocratiques.

La CFDT y prendra sa part.

S'agissant maintenant de l'affectation des contrôleurs dans les CIS de Lille, de Nancy et de Rouen, la CFDT rappelle ses demandes antérieures.

La CFDT entend poursuivre son combat pour améliorer de manière concrète les conditions de travail des agents des CIS, sans pour autant abandonner son analyse critique sur cette forme d'organisation du travail.

Ainsi, une bonne isolation phonique, l'installation de bureaux séparés pour les réponses en ligne, la dotation de casques sans fil, des écrans de 17 pouces, des pauses après chaque vacation, un aménagement convivial des espaces de travail, etc., sont les conditions nécessaires pour que les agents travaillent dans de bonnes conditions.

Les problèmes qui ont pu apparaître à Lille ne doivent pas se répéter dans les autres centres. La CFDT reconnaît ainsi que l'appel d'un ergonomiste pour l'aménagement des CIS de Rouen et Nancy par l'administration va dans la bonne direction.

L'administration aura intérêt à satisfaire les demandes des agents des CIS, ses appels de candidatures ne suscitant pas un nombre important de vocations.

Devant cette modernité, la CFDT vous rappelle, Monsieur le président, son antienne : l'abandon des postes à avis et à profil, car les collègues non retenus n'ont pas pour autant démérité.

Les élus CFDT